



DÉPARTEMENT DE L'ESSONNE VILLE DE RIS-ORANGIS

DÉCISION N°2026/142

Du mardi 2 juin 2026

Fixant les modalités de règlement d'un contrat de prestation de services avec l'association PREMIUM BACKLINE pour une animation son et lumière à l'occasion de la fête de la musique

Le Maire de Ris-Orangis,

VU Le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération du Conseil municipal n°2026/061 en date du 29 mars 2026 relative à la délégation de compétence au Maire, en application des articles L.2122-22 et L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales,

CONSIDÉRANT le contrat de prestation de services avec l'association Premium Blackline pour une animation son et lumière le 21 juin 2026 dans le cadre de fête de la musique,

DÉCIDE

ARTICLE 1^{er} : DE SIGNER un contrat de prestation de services avec l'association Premium Backline, située au 9 rue des Bergeronnettes 91130 RIS-ORANGIS, pour une animation son et lumière le dimanche 21 juin 2026 de 17h à 23h, sur l'Anneau de Roller, allée Rose Valland – 91130 RIS-ORANGIS, à l'occasion de la fête de la musique.

ARTICLE 2 : L'association Premium Backline s'engage à assurer la prestation et à respecter les obligations réglementaires et fiscales en vigueur en sa qualité d'employeur des participants pour l'animation son et lumière du dimanche 21 juin 2026.

ARTICLE 3 : La dépense afférente à ce contrat soit 4 000 € TTC sera prélevée sur le budget de l'exercice en cours : Sous-fonction 338 article 611- Jeunesse après certification du service fait et présentation de la facture.

2026/

ARTICLE 4 : Le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution de la présente décision dont ampliation sera adressée à :

- Madame la Préfète de l'Essonne,
- Monsieur le Receveur de Grigny.

Fait à Ris-Orangis, le 2 juin 2026.

Le Maire certifie sous sa responsabilité

Le caractère exécutoire de cet acte :

Transmis en Préfecture

le : 12 Juin 2026

Publié le : 12 Juin 2026

Notifié le :

La présente décision peut faire l'objet d'un recours

Devant le Tribunal Administratif de Versailles

Dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa notification. Le Tribunal Administratif de Versailles peut aussi être saisi par l'application « Télérecours citoyens » accessible sur www.telerecours.fr

Sonia Benameur
Maire de Ris-Orangis

